

# COMPTE RENDU D'OPERATION

## VILLE DU MONT DORE – 3DT

SUIVI DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT AUX  
POINTS DE REJETS DU TROP PLEIN DU PR DE  
BOULARI ET DU BY-PASS DE LA STEP DE BOULARI

### SUIVI PHOTOGRAPHIQUE

## A. Préambule

En 2023, trois incidents techniques ont entraîné un rejet d'eaux brutes sur deux points distincts de l'environnement.

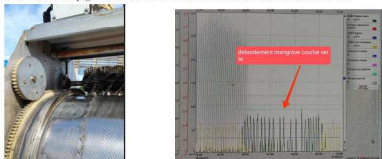

La Direction du Développement Durable des Territoires a demandé la réalisation d'un suivi temporel de ces points de rejets pour vérifier si un impact était visible.

Le rapport suivant donne pour chaque site le suivi photographique de la date de l'évènement jusqu'à fin février 2024.

## B. Description des incidents

### Fiche d'incident n°01 transmise le 01/06/2023 :

L'usure des pignons de la roue d'entraînement du tambour du tamis A a entraîné son dysfonctionnement et un bouchage à terme du tamis. Les effluents ont donc mis en charge le tamis et fait fonctionner son trop plein qui est connecté vers le by-pass de la STEP. Le point de rejet du by-pass est situé au droit du lit de séchage n°1 au pied de la mangrove (voir § C ci-dessous).

Calédonienne des Eaux		Fiche d'incident n°01		LA QUALITE POUR L'EAU	
A remplir par le chef de service					
Version :	Date de transmission :	01/06/2023	Date de clôture :	01/06/2023	
Agent en Poste :	Nom : STWOINE	Prénom : Madeleine	Employeur :	CDE	
Agent en Poste :	Nom :	Prénom :	Employeur :		
Témoin(s) :	Nom : BLOC	Prénom : Méryle	Employeur :	CDE	
Témoin(s) :	Nom : CESA	Prénom : Frédéric	Employeur :	CDE	
Où ? Décrire l'endroit précis où a eu lieu l'incident, situation dangereuse (site, zone, ...):	Tamis A de la STEP		Complément de lieu :	Effluent brut	
Quand ?	Date :	30/05/2023	Heure :	19h 00	
Type Incident:	Dégâts potentiels sur l'environnement				
Si autre veuillez préciser :	Pignons des tamis usés qui a entraîné un dysfonctionnement du tamis et un bouchage de celui-ci.				
Description de l'accident ou de l'incident : décrire selon le témoignage de(s) victime(s) et/ou témoin(s), ce qui s'est exactement passé : décrire les faits constatés sans jugement personnel :	Le 31/05, à l'arrivée sur la STEP, l'agent consulte topkapi et remarque le fonctionnement du by-pass de la station (courbe verte ci-dessous). Après vérification des équipements, le tamis A est bouché, arrêté et fonctionne en trop plein vers le by-pass de la station qui amène les effluents au droit des lits de séchage dans la mangrove.				
Analyse des causes :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usure des pignons de la roue d'entraînement du tambour --&gt; arrêt du tambour et mise en charge du tamis jusqu'à son point de débordement connecté au by-pass de la station.</li> <li>- Tamis B en maintenance donc pas de bascule automatique sur le deuxième tamis possible.</li> <li>- Absence de système d'alarme sur le dysfonctionnement du tamis</li> <li>- Absence d'alarme pour le fonctionnement du by-pass</li> </ul>				
Description des actions prises immédiatement :	<p>Le 31/05, reprise des dents des pignons de la roue d'entraînement et remise en service du tamis.</p> 				
Actions préventives à court terme :	Remise en service du tamis B actuellement en cours de maintenance suite à la réception de pièces détachées.				
Actions préventives à moyen terme :	Etudier la mise en place d'alarme sur l'arrêt de deux tamis en simultanée Etudier la mise en place d'une alarme sur le fonctionnement du by-pass				
Effets sur les personnes ou l'environnement (article 415-3 du code de l'environnement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conséquences humaines et sociales : Aucune.</li> <li>- Conséquences environnementales : Le débordement a démarré vers 19h le 30/05 jusqu'à 8 h le 31/05. Estimation du volume débordé= 143 m3. L'exutoire du by-pass se situe dans la mangrove derrière les lits de séchage. Pas d'effet environnemental observé.</li> </ul>				
Responsable Agence assainissement :	Nom Prénom : F. CESA	Date et signature :	01/06/2023 		
Chef Secteur Sud :	Nom Prénom : M. BLOC	Date et signature :	01/06/2023 Méryle Bloc		

Fiche d'incident n°02 transmise le 20/07/2023 :

Le débordement du poste de relevage d'entrée de la STEP de Boulari a été causée par un dysfonctionnement des câbles électriques d'alimentation des pompes du PR. Différents tests ont mené à cette conclusion et à leurs remplacements par des câbles neufs.





Le point de débordement est situé dans l'arroyo qui passe le long du restaurant McDonald (voir § C ci-dessous).

		<b>Fiche d'incident n°02</b>			
<b>A remplir par le chef de service</b>					
Version :	Date de transmission :	20/07/2023	Date de clôture :	07/07/2023	
Agent en Poste :	Nom : SIWOINE	Prénom : Madeleine	Employeur :	CDE	
Agent en Poste :	Nom :	Prénom :	Employeur :		
Témoin(s) :	Nom : BLOC	Prénom : Meryle	Employeur :	CDE	
Témoin(s) :	Nom : CESA	Prénom : Frédéric	Employeur :	CDE	
Ou ? Décrire l'endroit précis où a eu lieu l'incident, situation dangereuse (salle, zone, ...) :	PR entrée STEP Boulari		Complément de lieu :	Effluent brut	
Quand ?	Date :	07/07/2023	Heure :	7 00	
Type Incident:	Dégâts potentiels sur l'environnement				
Si autre veuillez préciser :	Défaut d'alimentation électrique d'une pompe du PR				
Description de l'accident ou de l'incident : décrire selon le témoignage de(s) victime(s) et/ou témoin(s), ce qui s'est exactement passé : décrire les faits constatés sans jugement personnel :	Arrêt de la pompe P2 suite à un défaut de l'alimentation électrique de la pompe. Aucune alarme reçue pour signifier ce défaut. Le défaut était uniquement présent sur la supervision topkapi. La pompe P1 prend le relais avec une débitance insuffisante. Montée en charge du poste sans débordement de 19h28 à 23h36 et débordement entre 23h36 le 06/07 et 07h38 le 07/07. Aucune alarme de débordement reçue pendant cette période de nuit.				
Analyse des causes :	Diagnostic réalisé sur la pompe 2 qui présente un défaut de surcharge moteur.				
Description des actions prises immédiatement :	Suite au diagnostic de défaut de la pompe 2 (surcharge moteur), les agents réalisent : - Levage de la pompe 2, contrôle de son encrassement et de l'état de la roue → RAS → nouvel essai → défaut toujours présent. - Remplacement dominos alimentation pompe 2 → défaut toujours présent. - Installation d'une pompe neuve → défaut toujours présent. - Essai de la Pompe 1 qui présente un débit trop faible → contrôle de la roue qui présente une usure expliquant ce faible débit. - Nouvel essai en échangeant les câblages de P2 sur P1 → Essai de mise en marche RAS en fonctionnement normal (débit 40m³/h) → contrôle jusqu'au niveau bas du poste, fonctionnement normal RAS, poste en niveau bas.				
Actions préventives à court terme :	Afin de vérifier l'état du câble d'alimentation, le mardi 11/07, un essai de câblage de la pompe 2 en direct sur la sortie du variateur 2 sans passer par le câble d'alimentation est réalisé → fonctionnement normal. Le câble d'alimentation est donc bien HS.				
Actions préventives à moyen terme :	Devis pour remplacement de la pompe P1 et du câble d'alimentation en cours pour proposition à la Ville du Mont Dore. Contrôle de la réception et du transmission des alarmes.				
Effets sur les personnes ou environnement (article 416-3 du code de l'environnement)	- Conséquences humaines et sociales : Aucune. - Conséquences environnementales : Le débordement a démarré vers 23h36 le 06/07 jusqu'à 7h38 le 07/07. Estimation du volume débordé au niveau de l'arroyo situé au droit du restaurant McDonald = 73 m³.				
Responsable Agence assainissement :	Nom Prénom : F CESA	Date et signature :	01/06/2023 		
Chef Secteur Sud :	Nom Prénom : M. BLOC	Date et signature :	01/06/2023 Meryle Bloc		

Fiche d'incident n°03 transmise le 28/08/2023 :

La hauteur d'eaux dans le bassin d'aération (BA), en fonction d'un certain niveau haut calé dans la supervision, peut arrêter le fonctionnement du poste de relevage en entrée de station. Une défaillance du sécheur d'air utilisé pour sécher l'air comprimé utilisé dans le fonctionnement des vannes de filtration, a entraîné la formation d'eau dans les distributeurs des vannes et leurs arrêts. En absence de filtration, le niveau d'eau dans le BA a augmenté jusqu'à son seuil de niveau haut entraînant l'arrêt distant du PR en entrée qui est donc passé en débordement.

Le point de débordement est situé dans l'arroyo qui passe le long du restaurant McDonald (voir § C ci-dessous).

		<b>Fiche d'incident n°03</b>			
A remplir par le chef de service					
Version :	Date de transmission :	Date de clôture :			
Agent en Poste :	Nom : REISEN	Prénom : Bélanda	Employeur : CDE		
Agent en Poste :	Nom : SJWOINE	Prénom : Madeleine	Employeur : CDE		
Témoin(s) :	Nom : KOMORNICKI	Prénom : Nicolas	Employeur : CDE		
Témoin(s) :	Nom :	Prénom :	Employeur : CDE		
Où ? Décrire l'endroit précis où a eu lieu l'incident, situation dangereuse (site, zone, ...):	STEP BOULARI		Complément de lieu :	PR ENTREE	
Quand ?	Date : 27/08/2023	Heure :	18h 55		
Type Incident:	Dégâts potentiels sur l'environnement				
Si autre veuillez préciser :	Débordement du poste de relevage entrée de station du 27/08/23 18h55 au 28/08/23 8h15				
Description de l'accident ou de l'incident : décrire selon le témoignage de(s) victime(s) et/ou témoin(s), ce qui s'est exactement passé : décrire les faits constatés sans jugement personnel :	<p>27/08/23 18h45 : appel pour niveau très haut bassin d'aération et Niveau débordement poste de relevage 19h30 : arrivée sur place de l'agent qui constate le niveau du poste de relevage en débordement et le niveau du bassin d'aération à 5m. Le niveau haut du bassin empêche le fonctionnement du poste de relevage. Il est également constaté que la ligne 1 est à l'arrêt et la ligne 2 en filtration à faible débit ne permettant pas de baisser le niveau du bassin d'aération.</p>				
Analyse des causes :	<p>Il est constaté, après investigation, que le sècheur d'air est en défaut avec la présence d'eau dans les distributeurs situés sur les vannes et qui permettent leurs ouvertures lors du lancement des pompes de filtration. Le défaut observé sur une des lignes de filtration est lié à ce dysfonctionnement du sècheur. Le débit faible observé sur la ligne de filtration en fonctionnement n'a pas permis d'abaisser le niveau ce qui a causé la montée du niveau dans le bassin d'aération jusqu'à 5m bloquant ainsi le fonctionnement du poste de relevage et son débordement pendant la durée indiquée ci-dessus. En effet, lorsque le BA est en niveau haut, il y a un arrêt du poste de relevage.</p>				
Description des actions prises immédiatement :	Purge et changement d'un distributeur de vanne et remise en filtration des lignes.				
Actions préventives à court terme :	Remplacement du sècheur d'air HS qui endommage le pilotage des vannes pneumatiques et de la filtration (devis en cours). Installation d'une purge automatique en sortie du sècheur d'air (devis en cours).				
Effets sur les personnes ou environnement (article 416-3 du code de l'environnement)	<p>- Conséquences humaines et sociales : Aucune.                      - Conséquences environnementales : Débordement estimé à 110 m³ au niveau de l'arroyo situé au droit du restaurant McDonald.</p>				
Responsable Agence assainissement :	Nom Prénom : F CESA	Date et signature :	28/08/2023 		
Chef service entreprise et clients privés :	Nom Prénom : Komornicki Nicolas	Date et signature :	28/08/2023 		

## C. Localisation des points de rejets

---

Point de localisation n°1 du point de rejet de la fiche d'incident n°1 :



Point de localisation du point de rejet des fiches d'incident n°2 et 3 :



## D. Suivi photographique

---

### Point de localisation n°1 :

Un suivi mensuel a été réalisé pendant les trois premiers mois (juin, juillet et août) puis cinq mois après en janvier et février pour vérifier si l'état avait changé.

Photos du 13/06/23



Photos du 21 et 30/06/23





Photos des 03 et 10/07/23



Photos des 18 et 27/07/23



Photo du 17/08/23



Photos des 02, 08 et 15/01/24



Photos des 02,12, 22 et 27/02/24



Après plusieurs mois, on ne note pas de modifications sur l'environnement au droit du point de localisation n°1.

Point de localisation n°2 :

Un suivi mensuel a été réalisé pendant les trois premiers mois (août, septembre et octobre) puis deux mois après en janvier et février pour vérifier si l'état avait changé.

Photo du 31/08/23



Photos du 12, 20 et 29/09/23





Photo du 12/10/23



Photos des 02, 08, 15 et 23/01/24





Photos des 02, 05, 12, 22 et 27/02/24





On note qu'à marée haute, l'eau au droit du point de localisation 2 est trouble.  
Après plusieurs mois, on ne note pas de modifications sur l'environnement au droit du point de localisation n°2.